

Rapport annuel

1^{er} janvier 2022 au
31 mars 2023

Contenu

Message du président du conseil d'administration	2
Message de la directrice générale/registraire.....	3
À propos de Métiers spécialisés Ontario	4
Mission	5
Vision	5
Valeurs.....	5
Transition en cours vers l'état de maturité.....	6
Gouvernance et nominations	6
Composition du conseil d'administration, nominations et rémunération	6
Comités et sous-comités du conseil d'administration	8
Activités et performance opérationnelles (5 domaines d'intervention)	9
Domaine d'intervention n° 1 : Poursuivre la transition à un nouvel organisme de la Couronne	10
Domaine d'intervention n° 2 : Continuer le dialogue avec les parties prenantes et établir des relations avec elles	13
Domaine d'intervention n° 3 : Fournir des services numériques axés sur le client.....	15
Domaine d'intervention n° 4 : Moderniser le système d'apprentissage et de formation aux métiers spécialisés	20
Domaine d'intervention n° 5 : Renforcer les capacités de recherche et d'analyse des données pour soutenir la prise de décision fondée sur des données probantes.....	25
Mesure de la performance	27
Performance financière	29
Gestion des risques de l'organisme	29
États financiers vérifiés de MSO	33

Message du président du conseil d'administration



Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous présenter le premier rapport annuel de Métiers spécialisés Ontario.

En janvier 2022, le gouvernement de l'Ontario lançait Métiers spécialisés Ontario afin de promouvoir et de commercialiser les métiers spécialisés, d'élaborer les normes les plus récentes en matière de formation et de programmes d'études, et d'offrir une expérience simplifiée et conviviale aux professionnels des métiers spécialisés.

L'Ontario est confronté à une pénurie sans précédent de professionnel.le.s des métiers spécialisés dans un contexte de croissance démographique rapide. Il est donc plus important que jamais de promouvoir ces carrières prometteuses.

Au cours de sa première année d'activités, Métiers spécialisés Ontario a su relever le défi. Nous avons rapidement effectué le travail de base pour nous conformer à la législation, aux directives et aux politiques du gouvernement en tant que nouvel organisme de la Couronne. Nous avons créé une expérience en ligne impeccable pour les professionnel.le.s des métiers spécialisés et nous avons encouragé des milliers de jeunes à envisager les métiers comme choix de carrière.

Je tiens à remercier les membres dévoués de notre équipe de direction et de notre personnel, nos partenaires et nos parties prenantes pour leurs contributions au cours de cette dernière année. Je suis convaincu que nous pourrons continuer ensemble à façonner un avenir prometteur pour les métiers spécialisés en Ontario.

Michael Sherrard

Président du conseil d'administration, Métiers spécialisés Ontario

Message de la directrice générale/registraire



Ce premier rapport annuel présente non seulement les réalisations de Métiers spécialisés Ontario, mais il décrit également notre engagement à créer un avenir meilleur pour les apprenti.e.s et les professionnel.le.s des métiers spécialisés de l'Ontario.

Comme Métiers spécialisés Ontario est un nouvel organisme, ce rapport annuel couvre la période complète de nos 15 premiers mois d'activités jusqu'au 31 mars 2023. Pendant cette période, et en partenariat avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences, nous avons réalisé des progrès importants dans le cadre de notre mandat visant à simplifier les services, à combattre la pénurie de main-d'œuvre et à promouvoir les carrières dans les métiers spécialisés.

Nous avons mis nos services en ligne, organisé une série de salons de l'emploi à travers la province et lancé une nouvelle identité de marque. Nous étions déjà reconnus sur le plan national comme un leader relativement à l'élaboration de normes et nous avons dévoilé un nouvel outil permettant aux experts de participer à la création des normes en matière de formation, d'examens et de programmes scolaires en Ontario.

Il aurait été impossible de réaliser de tels projets sans le soutien de notre conseil d'administration, sans le dévouement de notre personnel et sans la fidélité de nos précieux partenaires et parties prenantes. Je tiens à les remercier sincèrement pour leur appui inconditionnel.

L'avenir s'annonce très prometteur pour Métiers spécialisés Ontario, car nous continuons à innover, à collaborer et à défendre les intérêts des métiers spécialisés.

Melissa Young

Directrice générale/registraire, Métiers spécialisés Ontario

À propos de Métiers spécialisés Ontario

Métiers spécialisés Ontario (« MSO », ou l'organisme) est un organisme de la Couronne établi dans le cadre de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*¹ qui a commencé ses activités en 2022. MSO est dirigé et géré par un conseil d'administration et une directrice générale/registraire. Le ministre du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (le ministre) est responsable des décisions réglementaires associées à la formation par l'apprentissage et à la certification, aux métiers spécialisés de l'Ontario et à l'orientation générale de l'organisme.

En bref, le gouvernement de l'Ontario a mis sur pied MSO pour améliorer la formation des personnes exerçant un métier spécialisé, pour simplifier les services, pour promouvoir et commercialiser les métiers spécialisés, pour élaborer les normes les plus récentes en matière de formation et de programmes d'études, et pour offrir aux professionnel.le.s des métiers spécialisés une expérience conviviale et simplifiée.²

« Un conseil d'administration indépendant dirigera l'organisme dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du gouvernement en matière de métiers spécialisés, afin d'éliminer les préjugés entourant les métiers, de simplifier le système et d'encourager les employeurs à embaucher davantage d'apprenti.e.s. »³

Actuellement, MSO est responsable des normes d'apprentissage et de la formation et de la certification des métiers spécialisés en Ontario, ce qui comprend :

- mettre en place des programmes d'apprentissage, notamment établir des normes de formation, des normes pour les programmes d'études et des examens de certification

¹ [perspectives dans les métiers spécialisés \(Loi de 2021 ouvrant des\), L.O. 2021, chap. 28](#)

² Communiqué : La province lance un nouvel organisme pour mieux servir les personnes de métier. 25 janvier 2022. <https://news.ontario.ca/fr/release/1001478/la-province-lance-un-nouvel-organisme-pour-mieux-servir-les-personnes-de-metier>

³ Ibid.

- évaluer l'expérience et les qualifications des personnes qui n'ont pas terminé un programme d'apprentissage en Ontario
- émettre des certificats de qualification pour tous les métiers avec des examens de certification
- renouveler les certificats de qualification pour tous les métiers à accréditation obligatoire
- tenir un registre public des personnes autorisées à exercer un métier à accréditation obligatoire
- promouvoir l'inclusion et la diversité relativement aux métiers et à l'apprentissage
- effectuer des recherches sur les métiers spécialisés et les programmes d'apprentissage

Mission

Appuyer la réussite économique de l'Ontario en servant les apprenti.e.s, les professionnel.le.s des métiers spécialisés et l'industrie en tant qu'autorité centrale chargée d'établir des normes de pointe pour l'éducation supérieure et la certification afin de préparer la prochaine génération aux réalités actuelles et aux défis éventuels.

Vision

Faire de l'Ontario l'endroit où les professionnel.le.s des métiers spécialisés peuvent s'épanouir.

Valeurs

- **Professionalisme** : Établir des normes rigoureuses pour une main-d'œuvre des métiers spécialisés appréciée et digne de confiance.
- **Accessibilité** : Créer des parcours vers les métiers spécialisés à la fois clairs et simples pour toutes et tous.
- **Agilité** : Assurer une formation de pointe et établir des normes de certification.

- **Collaboration** : Établir des partenariats solides avec les professionnel.le.s des métiers spécialisés, les employeurs et les agent.e.s de formation.
- **Engagement** : Être à la disposition des professionnel.le.s des métiers spécialisés, à l'endroit et au moment où ces personnes ont besoin de nous.

Transition en cours vers l'état de maturité

La loi habilitante de MSO, la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*, comprend des articles qui n'ont pas encore été promulgués. S'ils sont promulgués, ces articles entraîneront le transfert des responsabilités relatives aux parcours d'apprentissage, à l'administration des examens et à la certification du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC ou ministère) à MSO à une date ultérieure.

L'ajout de ces fonctions supplémentaires à MSO définira la façon dont les services supplémentaires seront offerts par MSO lorsque l'organisme aura atteint l'état de maturité. Les échéanciers définitifs de mise en œuvre dépendent de l'approbation par le gouvernement du modèle et de toute modification statutaire qui pourrait s'avérer nécessaire.

Gouvernance et nominations

Composition du conseil d'administration, nominations et rémunération

Personne nommée	Date de la première nomination	Mandat actuel expire	Rémunération annuelle totale	Tarif quotidien de rémunération
Michael Sherrard, Président	1^{er} janvier 2022	31 décembre 2024	11 186,24 \$	350,00 \$
Christine Wellenreiter, Membre	1^{er} janvier 2022	31 décembre 2024	4 172,44 \$	200,00 \$
James Barry, Membre	1^{er} janvier 2022	31 décembre 2024	3 496,58 \$	200,00 \$

Personne nommée	Date de la première nomination	Mandat actuel expire	Rémunération annuelle totale	Tarif quotidien de rémunération
Jason Ottey, Membre	1^{er} janvier 2022	31 décembre 2024	3 210,36 \$	200,00 \$
Karen Renkema-Millar, Membre	1^{er} janvier 2022	31 décembre 2024	4 200,00 \$	200,00 \$
Lee Greenberg, Membre	1^{er} janvier 2022	31 décembre 2024	3 270,72 \$	200,00 \$
Lindsay Engel, Membre	17 janvier 2022	16 janvier 2025	4 051,74 \$	200,00 \$
Michael Gallardo, Membre	17 janvier 2022	16 janvier 2025	4 420,72 \$	200,00 \$
Ronald Kelusky, Membre	17 janvier 2022	16 janvier 2025	4 320,72 \$	200,00 \$
John Breslin, Membre	1^{er} février 2022	31 janvier 2025	3 420,72 \$	200,00 \$
Scott Player, Membre *A démissionné en janvier 2023*	16 décembre 2021	15 décembre 2024	4 151,80 \$	200,00 \$
Rémunération totale du conseil 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2023			49 902,04 \$	S/O
Melissa Young, directrice générale et registraire	1^{er} janvier 2022	31 décembre 2024	Melissa Young reçoit un salaire annuel comme directrice	S/O

Personne nommée	Date de la première nomination	Mandat actuel expire	Rémunération annuelle totale	Tarif quotidien de rémunération
			générale et registraire mais elle ne reçoit pas de rémunération comme membre du conseil.	

Comités et sous-comités du conseil d'administration

Les comités suivants ont été créés pour aider le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités.

Le **comité exécutif** est responsable d'assister le conseil d'administration dans son rôle de supervision en gérant les affaires de l'organisme entre les réunions du conseil et en aidant le conseil d'administration à remplir son mandat.

Membres :

- John Breslin – membre
- Michael Gallardo – membre
- Ron Kelusky – membre
- Jason Ottey – membre
- Michael Sherrard – président du comité
- Christine Wellenreiter – membre

Le **comité des finances et de la vérification** est responsable d'assister le conseil d'administration dans son rôle de surveillance des finances de l'organisme.

Membres :

- Ron Kelusky – président du comité
- Karen Renkema-Millar – membre
- Michael Sherrard – membre

Le **comité de gouvernance** est responsable d'assister le conseil d'administration dans sa gouvernance interne.

Membres :

- James Barry – membre
- Lindsay Engel – membre
- Michael Gallardo – président du comité
- Lee Greenberg – membre
- Michael Sherrard – membre

De plus, le conseil d'administration peut créer des sous-comités (comités consultatifs/ad hoc) pour la réalisation d'un mandat particulier. Le comité de gouvernance a créé un **sous-comité « diversité, équité, inclusion et appartenance » (DEIA)** chargé de renseigner les gens et de promouvoir l'inclusion et la diversité concernant les métiers spécialisés et l'apprentissage.

Membres :

- James Barry – membre
- Lindsay Engel – membre
- Michael Gallardo – président du sous-comité
- Jason Ottey – membre
- Christine Wellenreiter – membre

Activités et performance opérationnelles (5 domaines d'intervention)

Les principales activités opérationnelles de MSO entre le 1er janvier 2022 et le 31 mars 2023 reflètent les priorités du gouvernement énoncées dans la lettre d'instructions du ministre publiée en avril 2022. Ces priorités ont été regroupées en « cinq domaines d'intervention » qui sont décrits ci-dessous :

1. poursuivre la transition à un nouvel organisme de la Couronne
2. continuer le dialogue avec les parties prenantes et établir des relations avec elles
3. fournir des services numériques axés sur le client
4. moderniser le système de formation par l'apprentissage pour les métiers spécialisés
5. renforcer les capacités de recherche et d'analyse des données afin de soutenir la prise de décision fondée sur des données probantes

Domaine d'intervention n° 1 : Poursuivre la transition à un nouvel organisme de la Couronne

MSO travaille à la mise en place d'un organisme performant dédié au service public conformément à son mandat tel que décrit dans la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*. MSO veillera à ce que le travail de base soit achevé afin de satisfaire à la législation, aux directives et aux politiques du gouvernement.

Actions clés :

- Collaborer avec le MTIFDC pour favoriser le développement de la capacité opérationnelle d'un modèle de prestation de services intégrés arrivé à maturité.
- Établir un protocole d'entente avec le ministère.
- Constituer les bases et les cadres nécessaires pour respecter les directives et les politiques gouvernementales applicables.
- Respecter les directives et politiques gouvernementales en vigueur. Assurer la transparence et la notion de responsabilité dans les rapports.
- Identifier les compétences, les connaissances et l'expérience appropriées pour appuyer le rôle du conseil d'administration dans la gouvernance et la responsabilité de l'organisme.

Progrès (domaine d'intervention 1) :

Devenir opérationnel en tant qu'organisme de la Couronne :

L'organisme MSO a été inauguré le 1^{er} janvier 2022, dans le cadre de l'engagement pris par le gouvernement de l'Ontario d'améliorer la formation donnée aux personnes désirant exercer un métier spécialisé et de simplifier les services associés à l'apprentissage et aux métiers. Le mandat de MSO a été conçu de façon à lui permettre d'élargir les principales responsabilités précédemment assignées à l'Ordre des métiers

de l'Ontario (OMO), tel que recommandé par le Comité des métiers spécialisés de l'Ontario⁴.

À la suite de cette transition, MSO a hérité des structures, des technologies, des processus et de la culture de l'OMO. Des changements organisationnels ont été nécessaires ainsi qu'une adaptation à la gouvernance d'entreprise et au modèle opérationnel d'un organisme de la Couronne. MSO a fait des progrès considérables depuis 2022 :

- Conformément à la Directive concernant les organismes et les nominations (DON), MSO a mis l'accent sur les initiatives opérationnelles en fonction des priorités identifiées dans [la lettre de mandat du ministre datée du 29 avril 2022](#)⁵. L'orientation indiquée dans la lettre de mandat propose les cinq domaines d'intervention décrits dans le présent rapport annuel.
- MSO a effectué une analyse approfondie des lacunes et a mis en place des processus pour favoriser l'harmonisation entre les anciens rapports de l'OMO et les nouvelles exigences de la DON et des autres organismes en matière de rapports. Le plan d'affaires de MSO, les attestations de conformité et les rapports trimestriels sur les risques ont été soumis au ministère conformément aux délais fixés par la DON ou d'autres organismes. Un nouveau bureau de coordination de MSO a été mis en place pour faciliter l'alignement entre les activités de MSO et les exigences de l'organisme en matière de rapports. Les directives gouvernementales ont fait l'objet d'une évaluation interne et ont été attribuées au personnel sénior de MSO chargé de la conformité avec les exigences gouvernementales.
- Le MTIFDC et MSO ont travaillé ensemble pour établir un projet de protocole d'entente ayant pour objectif de définir la relation de responsabilité entre MSO et le ministère, de clarifier les rôles et les responsabilités et de confirmer la pleine applicabilité des directives gouvernementales.

⁴ [Comité des métiers spécialisés – Rapport de la phase 1](#)

⁵ [sto-mandate-letter.pdf \(skilledtradesontario.ca\)](#)

- Depuis le 1^{er} janvier 2022, la division des ressources humaines a recruté et intégré 70 personnes dans l'ensemble de l'organisme. Elle continue de renforcer les capacités de chaque service. Les offres d'emploi sont affichées sur le site des carrières de MSO.
- Tous les membres du personnel et les personnes nommées ont terminé leur formation en matière d'éthique en janvier 2023. Tous les nouveaux employés reçoivent cette formation dans le cadre du processus d'intégration. Les employé.e.s et les personnes nommées ont signé des serments/affirmations solennelles. MSO a également communiqué toutes les informations salariales pertinentes demandées par le ministère aux fins de la divulgation des salaires dans le secteur public.
- MSO a participé activement aux premières activités associées à la planification de l'état de maturité et continuera à appuyer le ministère dans ses efforts visant à déterminer le futur modèle de prestation de services intégrés qui définira la manière dont les services seront fournis par MSO et le ministère.

Soutenir la gouvernance et la responsabilité du conseil d'administration

Le 22 septembre 2022, le conseil d'administration de MSO adoptait un ensemble de règlements qui ont été soumis à l'examen et à l'approbation du ministre, comme l'exige la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés* (LOPMS). Ces règlements sont entrés en vigueur en novembre 2022 et fournissent à MSO des processus supplémentaires pour appuyer la supervision de la gouvernance des rapports et de la planification opérationnels. Les règlements sont affichés sur le site Web de MSO⁶. De plus, le service de la gouvernance d'entreprise a élaboré et partagé avec le conseil d'administration les politiques de soumission des dépenses et d'admissibilité aux indemnités quotidiennes (dans le cadre du manuel des politiques d'exploitation du conseil d'administration) afin de renseigner les membres du conseil et de favoriser le respect des directives gouvernementales.

Pour appuyer le rôle du conseil d'administration dans la gouvernance et la responsabilité de l'organisme, les compétences, les domaines de connaissances et les

⁶ [Règlements administratifs – Métiers spécialisés Ontario](#)

domaines d'expérience suivants ont été identifiés par le service de gouvernance d'entreprise de MSO :

- Gestion du démarrage/changement
- Finances, comptabilité, vérification et gestion des risques
- Gestion du secteur public
- Relations gouvernementales
- Gestion des talents/ressources humaines
- Métiers spécialisés et apprentissage
- Affaires juridiques/réglementaires
- Relations publiques/communications/marketing et gestion de la marque
- Gouvernance d'entreprise/leadership exécutif

Le sondage sur l'auto-évaluation des compétences des membres du conseil d'administration de MSO a permis d'évaluer les compétences et l'expérience des membres du conseil d'administration dans des domaines spécifiques de la gouvernance des organismes. Une matrice de compétences a été élaborée à partir des réponses des membres du conseil d'administration afin de les assigner aux comités, aux sous-comités et aux groupes de travail du conseil d'administration en fonction de leurs forces afin d'appuyer leur rôle dans la gouvernance de l'organisme.

Les membres du conseil d'administration ont suivi la formation obligatoire Orientation pour les personnes nommées qui garantit que les membres du conseil d'administration possèdent des connaissances de base concernant les nominations publiques et les organismes, la gouvernance et la responsabilité, la surveillance financière et la gestion des risques, les conflits d'intérêts et les exigences éthiques.

Domaine d'intervention n° 2 : Continuer le dialogue avec les parties prenantes et établir des relations avec elles

MSO s'engage à s'assurer que l'organisme est renseigné à propos de l'industrie. MSO travaillera avec des partenaires afin de profiter de leurs connaissances et de leur expertise et atteindre des objectifs communs. MSO veillera à ce que l'industrie soit consultée pour des conseils pertinents sur des initiatives ciblées afin d'établir des relations positives et respectueuses.

Actions clés :

- Favoriser la promotion de l'apprentissage et des métiers spécialisés.

- Travailler avec les parties prenantes pour identifier des parcours plus clairs vers l'apprentissage.

Progrès (domaine d'intervention 2) :

L'image de marque de MSO et sa présence dans les médias sociaux

En 2022, MSO a mené de nombreuses consultations concernant l'élaboration d'une nouvelle identité visuelle afin de communiquer clairement la mission, la vision et les valeurs de MSO en tant qu'organisme de la Couronne relevant du MTIFDC. MSO a sollicité les commentaires des membres du conseil d'administration, du personnel de l'organisme et des principales parties prenantes pour s'assurer que l'image de marque reflétait les objectifs et les priorités visant à simplifier le système de l'apprentissage et des métiers spécialisés et à promouvoir les carrières dans les métiers spécialisés. Le nouveau logo, l'image de marque et le slogan ont été lancés lors d'un événement conjoint organisé par MSO et le ministère en octobre 2022.

À l'automne de 2022, MSO a également lancé ses profils LinkedIn, Twitter, Facebook, Instagram et son compte YouTube. Au 31 mars 2023, le nombre total d'abonnés sur l'ensemble des canaux s'élevait à plus de 5 800.

Événements et salons de l'emploi

Afin de promouvoir les progrès réalisés par MSO pour simplifier le système d'apprentissage et moderniser les normes, l'organisme a organisé un événement médiatique en janvier 2023 pour présenter les nouvelles normes de formation et de cursus récemment mises à jour et communiquer l'augmentation du nombre d'inscriptions en apprentissage. En mars, l'organisme a organisé un autre événement médiatique pour favoriser le lancement des comités consultatifs de l'industrie des normes de l'Ontario (CCI). Au cours des trois premiers jours qui ont suivi le lancement des CCI, plus de 1 600 personnes ont consulté le formulaire de sondage des CCI.

En septembre 2022, MSO s'est associé au MTIFDC pour organiser une série de salons des carrières dans toute la province, afin de promouvoir les carrières dans les métiers spécialisés auprès des jeunes et des parents. Ces événements ont eu lieu à Mississauga, Ottawa, London, Sudbury et Thunder Bay et ont attiré plus de 13 000 étudiants, parents et enseignants.

Plan stratégique

Le Bureau de la directrice générale a lancé l'élaboration du premier plan stratégique de MSO pour la période 2023-2026. Ce projet a été lancé en janvier 2023 et a fait l'objet d'une étroite collaboration avec la communauté des parties prenantes de MSO. Des consultations avec plusieurs centaines de parties prenantes ont été réalisées dans le cadre de ce projet qui sera finalisé au début de la prochaine année fiscale.

Domaine d'intervention n° 3 : Fournir des services numériques axés sur le client

En tant que nouveau guichet unique pour la formation par l'apprentissage et la certification des apprentis, MSO s'efforce de simplifier la prestation de services afin d'offrir une expérience client exceptionnelle de bout en bout tout en maximisant une utilisation efficace de la technologie et des plateformes numériques.

Actions clés :

- Appuyer les services numériques aux clients d'abord et continuer à explorer et à mettre en œuvre des stratégies de modernisation numérique, tout en préservant l'excellence du service et en continuant à respecter les normes de service pendant la transition. Adopter des principes de design numérique et de services comme le développement agile, le design centré sur l'utilisateur et la gestion des produits.
- Identifier et trouver les méthodes de prestation de services qui ont évolué depuis mars 2020 (numériques ou autres) et mettre l'accent sur les activités qui favorisent la reprise après les répercussions de la COVID-19 et permettent une prestation appropriée, coordonnée et efficace des programmes de formation par l'apprentissage et de certification.
- Renforcer la capacité afin d'appuyer la préparation de l'examen pour l'obtention du certificat de qualification.
- Poursuivre la collaboration avec le gouvernement fédéral afin de développer des passerelles vers les métiers pour les personnes ayant effectué leur service militaire et ayant été formé.
- Maintenir les normes de niveau de service pour l'émission et le renouvellement des certificats.
- Effectuer des évaluations de l'équivalence des métiers et identifier les possibilités d'amélioration continue.

- Impliquer d'autres juridictions canadiennes dans l'élaboration d'une solution numérique d'abord pour appuyer la vérification rapide et efficace de la certification des métiers spécialisés par d'autres juridictions canadiennes dans le cadre des évaluations d'équivalence professionnelle.
- Collaborer avec d'autres juridictions pour appuyer la mobilité de la main-d'œuvre dans les métiers spécialisés.
- En tant que membre du Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage (CCDA), MSO continuera à appuyer l'initiative d'harmonisation pancanadienne. L'harmonisation pancanadienne facilite la mobilité des apprenti.e.s à travers le Canada et aide à appuyer les taux d'achèvement de l'apprentissage.
- Collaborer avec le MTIFDC pour faire avancer le plan d'action « Faire progresser l'Ontario ».

Progrès :

Examens

Une unité de soutien aux examens, composée d'un superviseur et de cinq conseillers, a été mise en place à l'été 2022. L'unité de soutien aux examens a contacté les personnes qui souhaitent faire prolonger leur certificat de qualification provisoire qui arrivait à échéance, ainsi que les personnes qui avaient tenté de passer les examens à plusieurs reprises.

Le soutien aux examens peut comprendre la distribution de ressources d'étude (par exemple, la norme du Sceau rouge ou l'analyse nationale de profession, le guide de préparation à l'examen, etc.) ainsi que des consultations individuelles concernant l'examen. Au 31 mars 2023, l'unité de soutien aux examens avait été contactée par plus de 390 personnes. Dans les débuts du soutien aux examens, plus de 30 % des personnes ayant bénéficié d'un soutien à l'examen ont réussi leur examen de certification lors de la tentative suivante.

De plus, afin d'aider tous les candidats à l'examen, un guide de préparation à l'examen mis à jour a été publié sur le site Web du MSO⁷ en juin 2022. Les pages de ressources pour les examens (en français et en anglais) ont été consultées par 14 598 utilisateurs individuels au cours de l'exercice financier.

Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage

MSO représente l'Ontario au Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage (CCDA). Des représentants du MTIFDC participent également aux travaux du CCDA. Grâce au travail des membres dévoués de la Direction des normes et des examens et à l'engagement des partenaires industriels de l'Ontario, la province s'est classée en tête du rapport sur les normes de service du CCDA pour avoir envoyé des experts en la matière, des instructeurs et des animateurs aux ateliers du Sceau rouge afin de veiller à ce que les intérêts de l'Ontario soient pris en compte dans les nouvelles normes professionnelles du Sceau rouge (NPSR). Une grande partie du travail de l'Ontario concernant les normes de formation et de programme d'études dépend du cycle du programme d'élaboration des normes du Sceau rouge. À l'avenir, MSO s'alignera davantage sur ce cycle.

Métiers spécialisés Ontario (MSO) Portail, infrastructure informatique et autres services numériques

Afin d'appuyer la priorité du plan d'action Faire progresser l'Ontario⁸ qui consiste à faciliter l'accès numérique des services gouvernementaux, MSO étudie des stratégies/environnements d'apprentissage virtuel qui ont été financés par le gouvernement canadien et qui sont utilisés par d'autres juridictions.

En 2022, MSO a entrepris la modernisation de son infrastructure informatique. Les systèmes publics ont été transférés dans le nuage tout en respectant les premiers principes et exigences en matière de sécurité pour les services en nuage de l'Ontario. Un plan a été élaboré pour transférer tous les systèmes internes vers le nuage de manière ordonnée, sans interruption de service imprévue.

⁷ [exam-preparation-guide-ver5-sto-june-17-2022-fra.pdf \(skilledtradesontario.ca\)](https://www.skilledtradesontario.ca/exam-preparation-guide-ver5-sto-june-17-2022-fra.pdf)

⁸ [Faire progresser l'Ontario : plan d'action | ontario.ca](https://www.ontario.ca/fr/plan-daction-faire-progresser-lontario)

Au mois d'août 2022, le site web a été mis à jour pour fonctionner cinq fois plus vite qu'auparavant afin d'améliorer la réponse aux clients et d'augmenter la charge de travail. Le service des communications d'entreprise a également entrepris de rafraîchir le contenu de la page web du MSO afin de s'assurer qu'elle est accessible et lisible pour tous les publics.

De concert avec le MTIFDC, le Portail (portail) et le registre public de MSO ont été lancés sur le site web de MSO en janvier 2022. Le portail offre aux personnes un accès sécurisé à des services en ligne, notamment des services associés à l'apprentissage et à la certification. Des services en ligne supplémentaires sont mis en place progressivement, l'objectif étant de créer un guichet numérique unique pour tous les clients des métiers spécialisés et de l'apprentissage d'ici 2025. Toutes les améliorations apportées au portail sont basées sur les principes du développement agile et du design centré sur l'utilisateur.

Le registre public permet aux utilisateurs d'effectuer une recherche sur une personne pour confirmer qu'un.e professionnel.le des métiers spécialisés ou un.e apprenti.e peut exercer légalement un métier à accréditation obligatoire.

Dans le cadre de la modernisation de l'infrastructure informatique, le renouvellement de l'équipement du personnel du MSO a été achevé en octobre 2022. Cela nous permet de nous assurer que tous les équipements du personnel sont à jour, normalisés et sécurisés avec les protections les plus récentes afin de garantir un environnement sécuritaire et sécurisé pour les renseignements des utilisateurs du portail.

Reconnaissance des équivalences de métiers et des diplômes obtenus en dehors de la province

MSO reconnaît la précieuse contribution des personnes ayant servi dans l'armée et ayant reçu une formation dans un métier, et elle s'est associée au ministère de la Défense nationale pour accélérer leur intégration dans le secteur public des métiers spécialisés. De plus, MSO a continué de collaborer avec toutes les juridictions canadiennes pour répondre aux besoins continus en matière de mobilité de la main-d'œuvre en reconnaissant les certificats d'autorisation émis par les organismes de réglementation de l'extérieur de la province. Entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023, MSO a effectué 4 367 évaluations d'équivalence d'expérience et de qualification pour favoriser la reconnaissance des titres de compétences.

MSO a travaillé à la révision et à la mise à jour des directives normalisées, des applications et des critères afin d'effectuer des évaluations d'équivalence de métier. MSO a ainsi pu maintenir une cohérence et une équité lors de l'évaluation des qualifications de personnes issues de milieux divers. La collaboration avec des experts du secteur et des associations professionnelles, y compris le Bureau du commissaire à l'équité, a permis de s'assurer que les méthodes d'évaluation des équivalences de métier étaient conformes aux exigences réglementaires, ainsi qu'aux meilleures pratiques et normes du secteur.

Prestation de services

Au cours de la première année de fonctionnement de MSO, le personnel s'est d'abord attardé à améliorer le service à la clientèle en s'assurant que les méthodes de prestation de services correspondaient à l'évolution du paysage numérique et au modèle de travail à distance introduit en mars 2020. MSO a établi un nouveau partenariat solide avec le MTIFDC dans le cadre d'un plan pluriannuel visant à développer et à mettre en œuvre le portail numérique de MSO, avec des améliorations centrées sur le client qui continueront à améliorer la prestation des services.

MSO a fait des progrès importants concernant le recrutement, la formation et le soutien des représentants du service à la clientèle nouvellement embauchés, s'assurant ainsi d'avoir une équipe compétente et réactive. L'engagement de fournir un service exceptionnel a conduit l'équipe informatique de MSO à améliorer les capacités matérielles et logicielles de plusieurs plates-formes de gestion des services, ce qui a permis d'améliorer la stabilité et la disponibilité des différents canaux d'interaction et d'assistance avec les clients.

L'unité d'évaluation et d'examen de MSO a collaboré activement avec les juridictions canadiennes pour faciliter l'intégration des personnes expérimentées dans le modèle de certification des métiers spécialisés de l'Ontario. En collaboration avec le Bureau du commissaire à l'équité, MSO a établi et respecté de nouvelles normes de niveau de service conformes à la *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire*⁹ et à ses règlements. Ces normes visent à

⁹[accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire \(Loi de 2006 sur l'\), L.O. 2006, chap. 31](#)

accélérer les décisions concernant l'évaluation pour les diverses cohortes de candidat.e.s.

MSO maintient des normes de niveau de service élevées relativement à l'émission et au renouvellement des certificats. Du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, 171 294 certificats de qualification ont été renouvelés pour confirmer les qualifications des personnes. Par le biais de rapports, d'audits et d'examens réguliers, MSO s'est assuré du respect des normes établies, en tirant parti de la technologie et de l'automatisation pour simplifier les procédures administratives et réduire les délais de traitement.

MSO s'engage à offrir un service exceptionnel à ses clients en tout temps et à améliorer continuellement tous les aspects de ses opérations.

Domaine d'intervention n° 4 : Moderniser le système d'apprentissage et de formation aux métiers spécialisés

En tant qu'autorité centrale chargée d'établir des normes de pointe en matière de formation par l'apprentissage et de certification, MSO veille à ce que ces normes répondent aux besoins en main-d'œuvre de l'Ontario en réduisant les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre et à l'entrée dans les métiers spécialisés. MSO vise à contribuer à la réussite économique de l'Ontario en faisant de la province une destination de choix pour les travailleurs des métiers spécialisés qualifiés.

Actions clés :

- Collaborer avec d'autres gouvernements au Canada en ce qui concerne le programme des normes interprovinciales Sceau rouge pour l'apprentissage, y compris pour les métiers de monteur/monteuse d'installations au gaz – classe A, monteur/monteuse d'installations au gaz – classe B, et technicien/technicienne de système de chauffage au mazout, sous réserve de toute entente applicable et/ou de toute exigence du programme.
- Si une mention Sceau rouge dans le cadre du programme interprovincial des métiers Sceau rouge est disponible pour un métier prescrit en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés* (LOPMS), demandez l'appui du Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage (CCDA) afin de faire émettre la mention Sceau rouge pour ce métier.

- Tenir compte des éléments suivants lorsque vient le temps d'établir des programmes d'apprentissage et de rechercher ou d'évaluer des métiers qui sont ou peuvent être prescrits, y compris, sans toutefois s'y limiter :
 - Des normes de base communes pour des groupes de métiers, sous réserve des champs d'application prescrits;
 - Envisager la consolidation de métiers similaires par le biais d'une modification de la réglementation par le ministre ; et
 - Intégration de la formation en santé et sécurité au travail et des recommandations du jury du coroner dans les normes de formation et des programmes d'études.

Progrès (domaine d'intervention 4) :

Classement et reclassement des métiers spécialisés

En 2020, le gouvernement a nommé un comité de cinq membres pour les métiers spécialisés afin de :

- Demander l'avis du public et des parties prenantes de l'industrie sur la façon d'améliorer le système des métiers spécialisés et des programmes d'apprentissage ; et
- Fournir des conseils et des recommandations au ministère sur les moyens de moderniser le système des métiers spécialisés et des programmes d'apprentissage.

Élaboration des normes

Un programme d'apprentissage comprend :

- des normes de formation en cours d'emploi (appelées normes de formation par l'apprentissage ou NFA);
- les normes du programme d'études en classe (normes du programme d'apprentissage) ; et

- l'examen(s) de certification basé(s) sur les NFA¹⁰.

Les métiers prescrits par la LOPMS possèdent des normes et/ou sont assujettis à des examens qui évoluent au fil du temps pour refléter les changements, les progrès, les évolutions et les innovations dans le métier. MSO travaille à la mise à jour des normes pour refléter les considérations en matière de santé et de sécurité, l'évolution de la technologie et les protections environnementales, ainsi que les recommandations du jury du coroner¹¹.

MSO et le ministère se partagent les responsabilités relativement à l'élaboration et à la mise en œuvre des normes.

En collaboration avec l'industrie, MSO élabore le contenu, la structure et le design de la formation par l'apprentissage et des normes du programme d'études.

La mise en œuvre des normes et l'administration des examens relèvent actuellement des rôles et responsabilités légales du ministère en vertu de la LOPMS et seront progressivement transférés complètement à MSO. Le ministère établit et surveille les ententes de formation enregistrées avec les apprenti.e.s et les employeurs parrains, il administre les examens et émet un certificat d'apprentissage aux personnes qui ont terminé avec succès un programme d'apprentissage. Par conséquent, dans le cadre du plan de mise en œuvre des produits normatifs, le ministère doit mettre à jour les technologies et les processus pertinents (par exemple, téléverser les nouveaux carnets de route numériques) et en informer à l'avance les bureaux régionaux du ministère.

¹⁰ Un examen du Sceau rouge est basé sur les normes professionnelles nationales du Sceau rouge (NPSR) ou sur l'Analyse nationale de profession (ANP). Les NPSR intègrent à la fois les NFA et les normes des programmes d'études. MSO continue de participer à l'élaboration et à l'évaluation de divers produits Sceau rouge.

¹¹ Le Bureau du coroner en chef (BCC) de l'Ontario émet des recommandations à partir des enquêtes sur les décès et des enquêtes médico-légales afin d'aider à améliorer la sécurité publique et à prévenir d'autres décès dans des circonstances similaires. Le Bureau du coroner en chef distribue tous les verdicts et les recommandations aux organisations pour qu'elles les mettent en œuvre et il publie un résumé en ligne à l'adresse suivante : [Verdicts et recommandations formulés à la suite des enquêtes du coroner de 2022 | ontario.ca](https://www.ontario.ca/fr/verdicts-et-recommandations-formules-a-la-suite-des-enquetes-du-corer-de-2022)

Jusqu'au 31 mars 2023, MSO a élaboré les normes suivantes, approuvées par la directrice générale, qui ont été mises en œuvre par le ministère (ces normes sont disponibles sur le site Web de MSO¹²) :

- **Normes de formation par l'apprentissage**

- En vigueur le 6 septembre 2022 – technicien en horticulture (441C)
- En vigueur le 13 mars 2023 :
 - Conducteur/conductrice d'équipement lourd – tracto-pelle rétrocaveuse (636A)
 - Conducteur/conductrice d'équipement lourd – excavatrice (636B)
 - Conducteur/conductrice d'équipement lourd – boueur (636C)

- **Normes du programme d'études**

- En vigueur le 3 janvier 2023 – technicien en horticulture (441C), arboriste de services publics (444A/44B)

- **Examens**

- Guide de préparation à l'examen¹³
- Mise à jour du tableau d'équivalence Évaluation pratique soudeur/Examen pratique soudeur de l'Ontario¹⁴.
- 6 autres examens provinciaux. Pour des raisons de sécurité, ces examens ne sont pas mentionnés de façon explicite ici.

¹² [Renseignements sur les métiers - Métiers spécialisés Ontario](#)

¹³ [exam-preparation-guide-ver5-sto-june-17-2022-eng.pdf \(skilledtradesontario.ca\)](#)

¹⁴ [ontario-welder-practical-examination-equivalency-chart-april-20-2020-final.pdf \(skilledtradesontario.ca\)](#)

En date du 31 mars 2023, les normes de formation par l'apprentissage ont été approuvées par la directrice générale et sont en attente de mise en œuvre par le ministère :

- Technicien.ne de lignes d'énergie électrique (434A)
- Intervenant.e en services de soutien à l'intégration (620D)
- Mécanicien.ne d'appareils de levage (636E)
- Outilleur.euse-ajusteur.euse (430A)
- Électricien.ne – bâtiment et entretien (309A)

De plus, en date du 31 mars 2023, les normes de formation par l'apprentissage suivantes ont été approuvées par la directrice générale :

- Mécanicien.ne en systèmes de climatisation résidentiels (313D)
- Technicien.ne d'entretien automobile (310S)

Mention Sceau rouge pour les métiers du pétrole

Le 25 février 2022, l'Ontario annonçait sa proposition de reconnaître officiellement tous¹⁵ les métiers du Sceau rouge en Ontario. Depuis lors, le MTIFDC, le ministère des Services au public et aux entreprises, la Commission des normes techniques et de la sécurité et MSO travaillent ensemble pour identifier des options et élaborer des plans pour la prescription de trois métiers du pétrole Sceau rouge dans le cadre de la LOPMS. Conformément à la politique du programme Sceau rouge, MSO a demandé au CCDA de participer aux trois métiers du pétrole Sceau rouge déjà désignés. En novembre 2022, l'Ontario a reçu l'approbation du CCDA pour participer aux programmes du Sceau rouge suivants :

- Technicien/technicienne de système de chauffage au mazout

¹⁵ Il y avait auparavant 55 métiers Sceau rouge au Canada. Toutefois, le métier Sceau rouge de technicien en systèmes de moteurs électriques (TSME) a été abandonné à l'échelle nationale le 1er août 2022. Par conséquent, il y a actuellement 54 métiers Sceau rouge.

- Monteur/monteuse d'installations au gaz – Classe A
- Monteur/monteuse d'installations au gaz – Classe B

Domaine d'intervention n° 5 : Renforcer les capacités de recherche et d'analyse des données pour soutenir la prise de décision fondée sur des données probantes

MSO s'efforce de maximiser sa capacité à prendre des décisions et à résoudre des problèmes en s'appuyant sur des données probantes. MSO s'engage à développer des cadres et des processus de recherche pour permettre une gouvernance et une gestion efficaces des données et des dossiers, à inculquer des valeurs de gestion des données et à renforcer la capacité d'analyse des données pour répondre à l'évolution des besoins du marché du travail.

Actions clés :

- Appuyer les exigences en matière de transparence et de respect de la vie privée dans le cadre du travail et du partage des données avec le ministère.
- Chercher à améliorer la manière dont l'organisme utilise les données dans la prise de décision, le partage d'informations et l'établissement de rapports, notamment en exploitant les solutions de données disponibles ou nouvelles afin d'établir des rapports fondés sur les résultats et d'améliorer la prestation de services.
- Recueillir et communiquer les données relatives à la formation par l'apprentissage et à la certification de MSO, en reconnaissant que la communication de ces données serait soumise à d'éventuelles ententes de partage d'informations entre MSO et le MTIFDC.
- Travailler à réaliser des recherches sur le recrutement et la rétention des apprenti.e.s, l'achèvement des programmes d'apprentissage, la réussite des examens et les résultats en matière d'emploi afin de mieux appuyer la prestation efficace de services et la promotion des métiers spécialisés.
- Travailler à réaliser des recherches sur la mobilisation de la formation, y compris la coordination avec les parties concernées pour analyser et produire des prévisions régulières sur le lieu de travail.

- Élaborer un plan de recherche concernant les besoins du marché du travail relativement aux métiers spécialisés et inclure des informations sur la manière dont MSO collaborera avec les parties prenantes.
- Appuyer la promotion et la recherche sur les métiers spécialisés et l'apprentissage, commencer à développer des moyens de décrire et de catégoriser les groupes de métiers dans la politique.

Progrès (domaine d'intervention 5) :

Étant donné les responsabilités légales des deux organismes, MSO et le ministère ont travaillé ensemble pour mieux comprendre les méthodologies et les définitions des données. Au 31 mars 2023, le ministère et MSO collaboraient pour finaliser la présentation annuelle des données du Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI) à Statistique Canada. « Le SIAI permet de recueillir des données sur le nombre d'apprentis inscrits suivant une formation en classe et/ou en milieu de travail, dans un métier à qualification obligatoire ou volontaire et portant ou non la mention Sceau rouge. Le SIAI recueille également des données sur le nombre de certificats provinciaux et interprovinciaux décernés aux apprentis ou aux ouvriers qualifiés (« challengers »). »¹⁶

MSO n'est pas encore partie à une entente de partage d'informations avec le ministère. MSO a commencé à élaborer un protocole provisoire de partage des données pour les demandes de données internes et externes. MSO renforce ses capacités en matière de protection de la vie privée, de gestion de l'information et d'analyse des données.

MSO a lancé d'autres initiatives en matière de recherche et de données et continuera à développer la collecte de données et la capacité de recherche à l'avenir :

- MSO a entrepris le parcours pluriannuel de gestion de l'information d'un nouvel organisme de la Couronne en identifiant les besoins en capacité et en dressant un inventaire des rapports de recherche, des publications et des données provenant de diverses sources (y compris Statistique Canada, etc.).

¹⁶ [Enquêtes et programmes statistiques - Système d'information sur les apprentis inscrits \(SIAI\) \(statcan.gc.ca\)](https://statcan.gc.ca/enquetes-et-programmes-statistiques-sysinfo-apprentis-inscrits-siai)

- MSO a créé des tableaux de bord de données pour son conseil d'administration et les mets à jour mensuellement.
- MSO a rédigé une première version en vue d'une publication (au cours du prochain exercice) d'une brochure bilingue « Faits en bref » qui contient des renseignements sur la formation et la certification pour l'ensemble des 144 métiers prescrits.
- Le personnel participe activement aux comités de recherche du CCDA et soutient un groupe de travail sur la mobilité de la main-d'œuvre pour les apprenti.e.s.
- Des travaux ont également été entrepris sur une approche de recherche visant à tirer parti et à alimenter de nouveaux réseaux d'organisations qui étudient des renseignements similaires sur le marché du travail et la main-d'œuvre des métiers spécialisés.

Mesure de la performance

MSO a développé une série de déclarations de résultats initiales en accord avec la directive concernant les organismes et les nominations et les orientations connexes. Ces énoncés de résultats sont étroitement liés au mandat et aux valeurs de l'organisme. Au fur et à mesure que MSO poursuit sa transition pour devenir pleinement opérationnel, il établira et fournira des mesures significatives et des données de référence connexes pour chacun de ces résultats. Les futurs documents de planification des activités intégreront des détails pour montrer les progrès réalisés chaque année par rapport aux objectifs.

1. Normes et certification

Les normes de formation de l'Ontario et les mesures de soutien correspondantes débouchent sur des titres de compétence reconnus.

2. Promotion et participation

La valeur des métiers et de l'apprentissage, ainsi que la participation aux métiers spécialisés, font l'objet d'une promotion efficace auprès des parties prenantes.

3. Renforcer les capacités

Les employés de MSO sont engagés et équipés pour fournir un service exceptionnel dans le cadre du mandat de MSO.

En plus de ces principaux résultats, les données suivantes reflètent les principales réalisations de MSO au cours de sa première année fiscale¹⁷ complète d'opérations.

11 332

Certificats de qualification (CQ) émis.

Les CQ confirment qu'une personne a réussi l'examen de certification prescrit pour son métier.

Répartition des CQ émis	#
Métiers à accréditation obligatoire	7 981
Métiers à accréditation non obligatoire	3 341
Femmes	1 002
Hommes	10 298
Autre genre	22
Métiers du Sceau rouge	9 899
Métiers sans Sceau rouge	1 423

196 547

Prestation de services : Nombre de clients et de parties prenantes dont le contact s'est fait par des appels téléphoniques entrants et sortants.

19 868

Prestation de services : Nombre de clients et de parties prenantes dont le contact s'est fait par courriels.

¹⁷ Bien que ce premier rapport annuel couvre une période de 15 mois allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2023, les chiffres ci-dessus reflètent le premier exercice financier complet de MSO allant du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023. MSO a choisi de fournir des données pour cette période afin qu'elles puissent être directement comparables dans les futurs rapports annuels.

Performance financière

L'exercice financier 2022-2023 représente la première année complète des opérations de MSO. Les activités de démarrage ont été financées par les soldes existants, reportés par l'OMO. Les activités de démarrage comprenaient les coûts associés au recrutement et à l'espace immobilier intérimaire pour les cadres. MSO travaille avec le ministère pour établir un futur modèle de financement par l'État.

Les premiers états financiers vérifiés concernent la période de 15 mois se terminant le 31 mars 2023. Ils présentent un excédent d'exploitation de 1,5 million de dollars et un déficit de trésorerie de 1,8 million de dollars. L'excédent d'exploitation s'explique principalement par le temps nécessaire pour recruter du personnel qualifié et des locaux pour l'organisme. MSO continuera d'avancer rapidement relativement à ses stratégies de dotation et d'immobilier afin d'être bien positionné pour remplir son mandat.

Vous trouverez ci-dessous le rapport du vérificateur indépendant ainsi que les états financiers pour la période de 15 mois se terminant le 31 mars 2023.

Gestion des risques de l'organisme

MSO se trouve dans une position unique, étant à la fois un nouvel organisme de la Couronne et une entité qui a connu une transition importante depuis qu'elle a remplacé l'OMO. Au cours des 15 premiers mois d'activité, MSO a identifié les risques souvent associés à un nouvel organisme et les risques associés à un changement organisationnel important. Au cours des 15 mois couverts par le présent rapport annuel, les domaines de risque suivants ont eu une incidence sur les activités de MSO.

Risque	Aperçu général et mesures d'atténuation
Acquisition et maintien des talents	Le personnel limité lors de la fermeture de l'OMO et du lancement de MSO a entraîné des difficultés pour compléter les nouveaux articles réglementaires et atteindre certains objectifs du mandat. Mesures d'atténuation : • Un plan détaillé de ressources humaines à l'échelle de l'organisme a été mis en place, avec des produits livrables clés et des échéanciers associés à la phase initiale de la transformation de MSO. • La division des ressources humaines s'est efforcée de renforcer les capacités de l'organisme en recrutant et en intégrant 70 personnes à des postes nouveaux ou vacants. L'équipe continue de travailler et d'accorder la priorité aux besoins de recrutement des services afin de doter l'organisme en personnel.
Exigences en tant qu'organisme de la Couronne	Des progrès importants ont été accomplis afin de satisfaire aux exigences législatives et aux directives gouvernementales. Certaines lacunes subsistent, notamment : • <i>Opérations</i> : Le retard dans les décisions initiales du ministère (par exemple, le protocole d'accord final, la lettre de mandat, le futur modèle de financement de l'État) a causé un manque de clarté concernant les rôles et les attentes opérationnelles. • <i>Information et protection de la vie privée</i> : Processus pour se conformer pleinement aux exigences du gouvernement en matière de protection de la vie privée et de gestion de l'information.

Risque	Aperçu général et mesures d'atténuation
Exigences en tant qu'organisme de la Couronne	Mesures d'atténuation : <i>Attentes opérationnelles :</i> • MSO s'est fié à la lettre de mandat initiale et à des conversations régulières avec le ministère pour appuyer l'alignement avec les attentes opérationnelles. <i>Information et protection de la vie privée :</i> • Tirer parti des ressources de formation du ministère et d'autres documents relatifs à l'information et à la protection de la vie privée. • Recrutement prévu pour des postes de soutien à la mise en œuvre.
Normes et examens désuets en matière de formation et de programmes d'apprentissage	MSO a commencé ses activités en janvier 2022, à la suite de l'arrêt des activités de l'OMO en octobre 2018. Durant cette période, aucune norme de formation par l'apprentissage ou de programme d'études n'a été approuvée. Par conséquent, les normes et les examens qui s'y rapportent sont maintenant dépassés. Mesures d'atténuation : • Sensibilisation au cycle de vie de l'élaboration des normes et à l'engagement de l'industrie au cours du processus. • Priorité aux travaux d'élaboration des normes. • Dans la mesure du possible, recrutement de personnel pour développer des produits de normes.

Risque	Aperçu général et mesures d'atténuation
Technologie dépassée	La fermeture de l'OMO en octobre 2018 a interrompu l'entretien et la mise à niveau de tous les systèmes et plateformes technologiques. MSO a hérité de ces technologies. Des progrès importants ont été réalisés grâce à la mise à jour du système désuet et des technologies d'utilisation dépassées. Il reste encore du travail à faire pour les systèmes plus anciens qui approchent de la fin de leur cycle de vie. Mesures d'atténuation : • Vérification des équipements et des systèmes. • Inspection des systèmes actuellement utilisés afin de les uniformiser en fonction des meilleures pratiques.

États financiers vérifiés de MSO

Vous trouverez ci-dessous les états financiers vérifiés de MSO pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2023.

États financiers de Métiers spécialisés Ontario

31 mars 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État du résultat net	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-15

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de
Métiers spécialisés Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Métiers spécialisés Ontario (« MSO »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, au 31 décembre 2022 et au 1^{er} janvier 2021, et les états du résultat net, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2023 (la « période ») et la période close le 31 décembre 2021, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de MSO au 31 mars 2023, au 31 décembre 2022 et au 1^{er} janvier 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de MSO conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres renseignements

La direction est responsable des autres renseignements. Les autres renseignements comprennent les informations, autres que les états financiers et le rapport de notre vérificateur concernant ceux-ci, contenues dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres renseignements et nous n'exprimons aucune forme d'assurance à leur sujet.

Dans le cadre de notre vérification des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres renseignements identifiés ci-dessus et, ce faisant, à considérer si ces autres renseignements sont matériellement incompatibles avec les états financiers ou avec les connaissances que nous avons acquises au cours de la vérification, ou s'ils semblent autrement comporter des inexactitudes importantes.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport de vérification. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués sur ces autres renseignements, nous concluons à l'existence d'inexactitudes importantes dans ces autres renseignements, nous sommes tenus d'en faire état dans le présent rapport du vérificateur. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de MSO à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider MSO ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de MSO.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de MSO.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de MSO à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener MSO à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 26 juin 2023

Métiers spécialisés Ontario
État de la situation financière
Au 31 mars 2023

		31 mars 2023	31 décembre 2021	1 ^{er} janvier 2021
	Notes	\$	\$	\$
				(note 3)
Actif				
Actif à court terme				
Trésorerie		29 117 370	30 966 180	33 152 083
Débiteurs	4	342 629	868 344	841 390
Charges payées d'avance		357 833	258 430	500 712
		29 817 832	32 092 954	34 494 185
Actif à long terme				
Dépôts		93 085	–	–
Immobilisations	5	247 401	265 642	292 251
		30 158 318	32 358 596	34 786 436
Passif				
Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer	6 et 11	1 602 383	4 576 247	2 441 934
Produits reportés	3 et 7	8 994 801	9 873 599	10 027 647
Tranche courante des incitatifs à la location reportés		–	–	27 343
Tranche courante des obligations au titre des contrats de location-acquisition	10	67 947	4 647	23 913
		10 665 131	14 454 493	12 520 837
Passif à long terme				
Apports reportés	8	–	–	33 147
Incitatifs à la location reportés	10	16 364	–	–
Obligations au titre des contrats de location-acquisition	10	83 360	2 408	11 446
		99 724	2 408	44 593
		10 764 855	14 456 901	12 565 430
Engagements	10			
Actif net				
Investi dans les immobilisations		96 094	258 587	223 745
Grevé d'une affectation interne		13 000 000	13 000 000	13 000 000
Non affecté	3	6 297 369	4 643 108	8 997 261
		19 393 463	17 901 695	22 221 006
		30 158 318	32 358 596	34 786 436

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration


_____, président

Métiers spécialisés Ontario**État du résultat net**Période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2023

		31 mars 2023 (15 mois) \$	31 décembre 2021 (12 mois) \$
	Notes		
Produits			
Honoraires des clients	7	12 897 826	10 326 475
Autres frais	3 et 7	5 202 464	2 847 550
Apports reportés	8	–	33 147
Produits d'intérêts et autres		963 485	179 204
		19 063 775	13 386 376
Charges			
Salaires et avantages sociaux	11	13 627 515	14 601 161
Frais généraux et administratifs		1 912 528	1 654 149
Services professionnels		614 585	318 786
Réunions des conseils de gouvernance et des parties prenantes		315 729	75 955
Communications avec les clients		881 766	864 019
Amortissement		219 884	191 617
		17 572 007	17 705 687
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	3	1 491 768	(4 319 311)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Métiers spécialisés Ontario
État de l'évolution de l'actif net
Période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2023

	Notes	Investi dans les immobilisations \$	Grevé d'une affectation interne \$	Non affecté \$	31 mars 2023 (15 mois) Total \$	31 décembre 2021 (12 mois) Total \$
Actif net au début de la période		258 587	13 000 000	4 643 108	17 901 695	22 221 006
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	3	-	-	1 491 768	1 491 768	(4 319 311)
Entrées d'immobilisations	3	201 643	-	(201 643)	-	-
Amortissement des immobilisations		(219 884)	-	219 884	-	-
Obligations au titre des contrats de location-acquisition engagées		(201 643)	-	201 643	-	-
Obligations au titre des contrats de location-acquisition remboursées		57 391	-	(57 391)	-	-
Actif net à la fin de la période		96 094	13 000 000	6 297 369	19 393 463	17 901 695

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Métiers spécialisés Ontario

État des flux de trésorerie

Période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2023

		31 mars 2023 (15 mois)	31 décembre 2021 (12 mois)
	Notes	\$	\$
Activités de fonctionnement			
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	3	1 491 768	(4 319 311)
Ajouter les éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		219 884	191 617
Amortissement des apports reportés		-	(33 147)
Incitatifs à la location reportés		16 364	(27 343)
Gain à la cession d'immobilisations		-	(22 370)
Variations nettes des soldes hors trésorerie du fonds de roulement			
Débiteurs		525 715	(26 954)
Charges payées d'avance et dépôts		(192 488)	242 282
Créditeurs et charges à payer		(2 973 864)	2 134 313
Produits reportés	3	(878 798)	(154 048)
		(1 791 419)	(2 014 961)
Activités de financement			
Obligations au titre des contrats de location-acquisition remboursées		(57 391)	(28 304)
Obligations au titre des contrats de location-acquisition engagées		201 643	-
		144 252	(28 304)
Activités d'investissement			
Entrées d'immobilisations		(201 643)	(168 700)
Produit de la cession d'immobilisations		-	26 062
		(201 643)	(142 638)
Sortie nette de trésorerie		(1 848 810)	(2 185 903)
Trésorerie au début de la période		30 966 180	33 152 083
Trésorerie à la fin de la période		29 117 370	30 966 180

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

1. Nature des activités

Métiers spécialisés Ontario (l'« organisme » ou « MSO ») est un organisme de la Couronne qui offre des services opérationnels et est régi par un conseil d'administration. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2022, cet organisme a remplacé l'Ordre des métiers de l'Ontario (l'« Ordre ») et est prorogé en tant que personne morale sans capital-actions tel qu'il est stipulé dans la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*. L'organisme exerce ses activités sans lien de dépendance avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences, et il est responsable de la certification des métiers spécialisés en Ontario, y compris :

- la mise en place de programmes d'apprentissage;
- l'évaluation de l'expérience et des qualifications;
- la délivrance et le renouvellement des certificats de qualification;
- le maintien d'un registre public répertoriant les personnes qui peuvent légalement exercer un métier à accréditation obligatoire;
- la réalisation de recherches sur l'apprentissage et les métiers.

À titre d'organisation sans capital-actions, MSO fait l'objet d'une exonération d'impôt en vertu du paragraphe 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, sous réserve du respect de certains critères. MSO confirme qu'à sa connaissance, il respecte les critères et est admissible à ce statut fiscal chaque année depuis sa constitution en vertu de la loi.

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et s'appuient sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation de MSO. Selon cette hypothèse, un organisme est considéré être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses passifs dans le cadre normal de ses activités.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2022, la date de fin d'exercice de MSO est passée du 31 décembre au 31 mars. Par conséquent, la direction a choisi de présenter les états du résultat net, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour une période de 15 mois au cours de la période de transition, comparativement à 12 mois pour la période précédente, sous le régime de l'Ordre.

2. Principales méthodes comptables

Présentation des états financiers

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la première application des Normes comptables du secteur public (les « NCSP ») pour les organismes sans but lucratif du secteur public, comme l'a recommandé le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »). Les postes de la période de présentation de l'information financière antérieure ont été reclassés, le cas échéant, afin que leur présentation soit conforme à celle des NCSP (note 3).

Comptabilisation des produits

Les produits à recevoir au titre des honoraires des clients sont comptabilisés sur la période selon la méthode du report pour la comptabilisation des apports, déduction faite de la provision pour créances douteuses. Les montants reçus avant la période à laquelle ils se rapportent sont reportés et amortis au cours de la période appropriée.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Les produits tirés des subventions sont comptabilisés à mesure que les charges connexes sont engagées. Les montants non gagnés reçus sont présentés à titre de produits reportés à la fin de l'exercice. En 2013, l'Ordre a reçu une subvention additionnelle du ministère de la Formation et des Collèges et Universités (« MFCU ») (les « crédits du MFCU »). La subvention avait pour objectif de contrebalancer partiellement les honoraires des clients mutés du MFCU. En effet, les clients peuvent choisir de recevoir les crédits du MFCU en trésorerie s'ils choisissent de ne pas devenir clients de MSO. Les produits tirés des crédits du MFCU sont reportés et comptabilisés lorsqu'ils sont liés à la compensation des honoraires des clients, ou sont comptabilisés immédiatement lorsqu'ils sont utilisés pour compenser les honoraires des clients mutés. Tout crédit du MFCU non utilisé est comptabilisé à titre de produits reportés. Les crédits non utilisés du MFCU demeurent détenus par MSO aux fins du paiement d'éventuels frais engagés par les personnes concernées par ces crédits.

MSO perçoit d'autres frais auprès de ses clients, tels que des frais d'examen, des frais d'émission de certificat et de remise en vigueur, ainsi que d'autres frais. Ces frais sont comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont fournis et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Apports

MSO comptabilise les apports affectés selon la méthode du report.

Instruments financiers

MSO comptabilise initialement les instruments financiers à la juste valeur. Par la suite, à chaque date de clôture, il évalue la trésorerie à la juste valeur, les débiteurs et les créditeurs et charges à payer au coût amorti. Toute variation ultérieure de la juste valeur est comptabilisée dans l'état du résultat net.

Trésorerie

La trésorerie comprend les soldes d'un compte d'épargne courant à intérêt élevé.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût d'une immobilisation englobe tous les frais directement liés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à la mise en valeur ou à l'amélioration de l'immobilisation. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée restante du contrat de location ou la durée de vie utile estimative, selon la plus courte échéance :

Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Matériel de bureau, mobilier et agencements	5 ans
Améliorations locatives	10 ans

Contrats de location-acquisition

Les contrats de location-acquisition comprennent plusieurs contrats de location visant du matériel informatique, lesquels sont assortis d'un taux d'intérêt effectif moyen de néant et sont amortis de façon linéaire sur trois ans, soit la durée des contrats. Les contrats de location-acquisition visent également deux imprimantes de bureau, et ces contrats sont assortis d'un taux d'intérêt effectif de 4,80 % et sont amortis de façon linéaire sur cinq ans, soit la durée du contrat.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Provision pour créances douteuses

MSO comptabilise une provision pour créances douteuses en tenant compte de l'ancienneté d'une créance impayée et de la probabilité de son recouvrement. Des provisions sont également constituées si les informations recueillies lors des efforts de recouvrement indiquent que la créance est douteuse. Une provision est reprise une fois que le recouvrement de la dette est assuré ou que le montant est radié.

Actif net grevé d'une affectation interne

L'actif net grevé d'une affectation interne est réservé aux fins des initiatives stratégiques à long terme et des événements significatifs imprévus pouvant avoir une incidence défavorable sur les activités de MSO.

Utilisation d'estimations

Pour les organismes sans but lucratif, la préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif et du passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La provision pour créances douteuses, les charges à payer et l'amortissement des immobilisations sont parmi les éléments qui exigent de faire d'importantes estimations et hypothèses.

3. Adoption de nouvelles normes comptables

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2022, l'Ordre a été renommé MSO et a cessé de présenter son information financière conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (les « NCOSBL ») pour adopter les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (les « NCSP »). Les nouvelles normes ont été adoptées avec retraitements rétrospectif et, par conséquent, les chiffres comparatifs de 2021 ont été présentés conformément à celles-ci. Plus précisément :

- A. MSO a apporté des ajustements aux états financiers de 2021 en ce qui concerne la comptabilisation des produits tirés des frais d'examen. Ces ajustements ont trait aux différences de méthodes comptables entre les NCOSBL et les NCSP. En vertu des NCOSBL, l'Ordre avait choisi de comptabiliser les produits au moment où le paiement était reçu, tandis qu'en vertu des NCSP, MSO est tenue de comptabiliser les produits seulement après avoir rempli son obligation de prestation, ce qui est le cas lorsque les résultats de l'examen sont transmis au participant.

L'incidence du changement de méthode comptable sur l'état de la situation financière à l'ouverture de la première période comparative le 1^{er} janvier 2021 a été une augmentation de 1 244 140 \$ des produits reportés et une diminution de 1 244 140 \$ de l'actif net non affecté.

L'incidence du changement de méthode comptable sur l'état de la situation financière au 31 décembre 2021 a été une augmentation de 1 509 190 \$ des produits reportés et une diminution de 1 509 190 \$ de l'actif net non affecté. En ce qui concerne ce changement, un montant de 1 244 140 \$ se rapporte à l'ajustement effectué au 1^{er} janvier 2021, et un montant de 265 050 \$ se rapporte à un ajustement effectué pour la période close le 31 décembre 2021. Les produits tirés des autres frais ont également diminué de 265 050 \$ dans l'état du résultat net comparatif pour la période close le 31 décembre 2021.

3. Adoption de nouvelles normes comptables (suite)

Rapprochement des NCOSBL et des NCSP

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des NCOSBL et des NCSP pour l'état de la situation financière au 1^{er} janvier 2021 et au 31 décembre 2021, ainsi qu'un rapprochement de l'état du résultat net pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. L'insuffisance des produits sur les charges a augmenté de 265 050 \$, et le solde des produits reportés a diminué de 265 050 \$ dans l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Rapprochement des postes de l'état de la situation financière au 1^{er} janvier 2021 :

	NCOSBL 1 ^{er} janvier 2021 \$	Ajustement transitoire \$	NCSP 1 ^{er} janvier 2021 \$
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie	33 152 083	–	33 152 083
Débiteurs	841 390	–	841 390
Charges payées d'avance	500 712	–	500 712
Total de l'actif à court terme	34 494 185	–	34 494 185
Immobilisations	292 251	–	292 251
Total de l'actif	34 786 436	–	34 786 436
Passif			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer	2 441 934	–	2 441 934
Produits reportés (note a)	8 783 507	1 244 140	10 027 647
Tranche courante des incitatifs à la location reportés	27 343	–	27 343
Tranche courante des obligations au titre des contrats de location-acquisition	23 913	–	23 913
Total du passif à court terme (note a)	11 276 697	1 244 140	12 520 837
Passif à long terme			
Apports reportés	33 147	–	33 147
Obligations au titre des contrats de location-acquisition	11 446	–	11 446
Total du passif à long terme	44 593	–	44 593
Total du passif (note a)	11 321 290	1 244 140	12 565 430
Actif net			
Investi dans les immobilisations	223 745	–	223 745
Grevé d'une affectation interne	13 000 000	–	13 000 000
Non affecté (note a)	10 241 401	(1 244 140)	8 997 261
Total de l'actif net (note a)	23 465 146	(1 244 140)	22 221 006
	34 786 436	–	34 786 436

3. Adoption de nouvelles normes comptables (suite)

Rapprochement des NCOSBL et des NCSP (suite)

Rapprochement des postes de l'état de la situation financière au 31 décembre 2021 :

	NCOSBL 31 décembre 2021 \$	Ajustement transitoire \$	NCSP 31 décembre 2021 \$
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie	30 966 180	–	30 966 180
Débiteurs	868 344	–	868 344
Charges payées d'avance	258 430	–	258 430
Total de l'actif à court terme	32 092 954	–	32 092 954
Immobilisations	265 642	–	265 642
Total de l'actif	32 358 596	–	32 358 596
Passif			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer	4 576 247	–	4 576 247
Produits reportés (note a)	9 608 549	265 050	9 873 599
Tranche courante des obligations au titre des contrats de location-acquisition	4 647	–	4 647
Total du passif à court terme (note a)	14 189 443	265 050	14 454 493
Passif à long terme			
Apports reportés	–	–	–
Obligations au titre des contrats de location-acquisition	2 408	–	2 408
Total du passif à long terme	2 408	–	2 408
Total du passif (note a)	14 191 851	265 050	14 456 901
Actif net			
Investi dans les immobilisations	258 587	–	258 587
Grevé d'une affectation interne	13 000 000	–	13 000 000
Non affecté (note a)	4 908 158	(265 050)	4 643 108
Total de l'actif net (note a)	18 166 745	(265 050)	17 901 695
	32 358 596	–	32 358 596

3. Adoption de nouvelles normes comptables (suite)

Rapprochement des NCOSBL et des NCSP (suite)

Rapprochement de l'insuffisance des produits sur les charges pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

	NCOSBL 31 décembre 2021 \$	Ajustement transitoire \$	NCSP 31 décembre 2021 \$
Produits			
Honoraires des clients	10 326 475	–	10 326 475
Autres frais (note a)	3 112 600	(265 050)	2 847 550
Amortissement des apports reportés	33 147	–	33 147
Produits d'intérêts et autres	179 204	–	179 204
Total des produits (note a)	13 651 426	(265 050)	13 386 376
Charges			
Salaires et avantages sociaux	14 601 161	–	14 601 161
Frais généraux et administratifs	1 654 149	–	1 654 149
Services professionnels	318 786	–	318 786
Réunions des conseils de gouvernance et des parties prenantes	75 955	–	75 955
Communications avec les clients	864 019	–	864 019
Amortissement des immobilisations	191 617	–	191 617
Total des charges	17 705 687	–	17 705 687
Insuffisance des produits sur les charges	(4 054 261)	(265 050)	(4 319 311)

4. Débiteurs

Les débiteurs sont présentés déduction faite de la provision pour créances douteuses, laquelle s'élève à 293 319 \$ au 31 mars 2023 (2 297 039 \$ au 31 décembre 2021 et 1 107 204 \$ au 1^{er} janvier 2021).

Les débiteurs comprennent un montant de 49 205 \$ en sommes nettes à recevoir de l'État au 31 mars 2023 (néant au 31 décembre 2021 et néant au 1^{er} janvier 2021).

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	31 mars 2023 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel informatique et logiciels connexes	2 954 403	(2 879 140)	75 263
Matériel de bureau, mobilier et agencements	491 152	(472 630)	18 522
Matériel informatique et logiciels connexes loués	201 643	(49 183)	152 460
Matériel de bureau, mobilier et agencements loués	10 397	(9 241)	1 156
	3 657 595	(3 410 194)	247 401

	Coût	Amortissement cumulé	31 décembre 2021 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel informatique et logiciels connexes	2 954 402	(2 736 960)	217 442
Matériel de bureau, mobilier et agencements	501 549	(453 349)	48 200
	3 455 951	(3 190 309)	265 642

	Coût	Amortissement cumulé	1^{er} janvier 2021 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel informatique et logiciels connexes	3 109 824	(2 899 474)	210 350
Matériel de bureau, mobilier et agencements	1 073 869	(1 033 951)	39 918
Améliorations locatives	1 517 659	(1 475 676)	41 983
Véhicules	81 574	(81 574)	–
	5 782 926	(5 490 675)	292 251

6. Crédoeurs et charges à payer

Les crédoeurs et charges à payer comprennent un montant de néant en sommes nettes à payer par l'État au 31 mars 2023 (564 569 \$ à remettre à l'État au 31 décembre 2021 et 196 564 \$ à remettre à l'État au 1^{er} janvier 2021).

7. Produits reportés

	31 mars 2023	31 décembre 2021	1 ^{er} janvier 2021
	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	9 873 599	10 027 647	9 514 030
Ajouter : montants reçus	17 221 492	13 019 977	13 988 430
Déduire : droits d'adhésion comptabilisés en produits	12 897 826	10 326 475	11 092 588
Déduire : autres frais comptabilisés en produits	5 202 464	2 847 550	2 382 225
Solde à la fin de l'exercice	8 994 801	9 873 599	10 027 647

8. Apports reportés

	31 mars 2023	31 décembre 2021	1 ^{er} janvier 2021
	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	–	33 147	165 751
Déduire : montants comptabilisés en produits	–	33 147	132 604
Solde à la fin de la période	–	–	33 147

9. Facilité de crédit

MSO a accès à une facilité de crédit auprès d'une grande banque dont le montant peut aller jusqu'à 100 000 \$ au 31 mars 2023 (1 000 000 \$ au 31 décembre 2021 et au 1^{er} janvier 2021). La facilité de crédit n'est pas garantie et est disponible sous forme de cartes de crédit d'entreprise, d'une marge de crédit de fonctionnement et d'acceptations bancaires. Aucun montant n'a été prélevé au cours de la période close le 31 mars 2023 ou de la période close le 31 décembre 2021.

10. Engagements

MSO a des obligations en ce qui a trait à des contrats de location-acquisition et de location simple non résiliables, à un bail de sous-location, à une entente de projet conjoint et à une entente de services. Les paiements minimaux annuels se présentent comme suit :

	Contrats de location simple \$	Contrats de location-acquisition \$
2024	486 964	67 947
2025	575 110	63 619
2026	577 533	19 741
2027	579 715	–
2028	212 660	–
Total des obligations	2 431 982	151 307
Déduire : tranche à court terme	486 964	67 947
	1 945 018	83 360

Les contrats de location-acquisition sont assortis d'un taux d'intérêt moyen effectif de néant (0,27 % au 31 décembre 2021 et 1,24 % au 1^{er} janvier 2021), et leur durée à l'expiration moyenne est de trois ans (trois ans au 31 décembre 2021 et trois ans au 1^{er} janvier 2021). Au cours de la période, MSO a conclu un contrat de sous-location visant des locaux à bureaux pour la direction, lequel comprend un incitatif à la location de 34 528 \$, incluant la TVH.

11. Régime de retraite de la fonction publique

Le 1^{er} avril 2011, certains employés du MFCU ont été mutés à MSO. Ces employés participaient à la Caisse de retraite de la fonction publique (« CRFP »), qui est un régime de retraite à prestations définies. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la CRFP, établit les cotisations annuelles que MSO doit verser à la CRFP. Comme MSO n'est pas le promoteur des caisses constituant la CRFP, les gains et les pertes découlant des évaluations actuarielles aux fins du financement prévues par la loi ne sont pas des actifs de MSO ou des obligations revenant à MSO, la responsabilité de la viabilité financière des caisses de retraite incombant au promoteur. Les charges engagées par MSO se limitent aux cotisations qu'il doit verser à la CRFP. Les cotisations de MSO au régime à titre d'employeur se sont élevées à 66 014 \$ au cours de la période close le 31 mars 2023 (102 404 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2021).

12. Gestion des risques

Risque de crédit

Le risque de crédit découle des débiteurs de MSO. Afin de réduire le risque, MSO examine régulièrement le solde des débiteurs afin de déterminer si des montants sont considérablement en souffrance.

Risque de liquidité

L'exposition de MSO au risque de liquidité dépend du recouvrement des débiteurs, des engagements d'achat et des obligations. MSO contrôle le risque de liquidité en assurant la gestion du fonds de roulement, des flux de trésorerie et des facilités d'emprunt.